

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE
N° 2024/02/03**

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	16
Votants :	20
Abstention :	
Opposition :	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de LE CHALARD sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 17 mai 2024

Objet

**Admission
en non-valeurs**

Présents : M ANTOINE; M BERTRAND; M DESSANE; M JOUANNETAUD; M LAVOREL; M CHAZELLE; M CHIBOIS; M CUBERTAFON; M DUBOIS; M GAUTHIER; Mme GUEIDAN; Mme JAUFFRET; M LAGORCE; Mme LOPEZ SOARES; Mme MOLINES; M RAINAUD;

Pouvoirs :

M CELERIER donne pouvoir à M DESSANE
Mme DELHAYE donne son pouvoir à M LAVOREL
M LATOUILLE donne son pouvoir à M BERTRAND
M LOCHARD donne son pouvoir à M ANTOINE

A la demande du Comptable Public, il est demandé au Conseil Syndical de délibérer le mandatement d'admission en non-valeurs sur le budget principal pour émission du mandat au compte 6541 pour la somme de 1 505.73 €

- pour 161.68 € : Dette de 22 usagers avec montant inférieur à 27 €
- pour 337.73 € : Dette de 4 usagers avec poursuites sans effet
- pour 1006.32 € : Dette de 3 usagers avec poursuites sans effet, et procès-verbal d'huissier pour carence de règlement.

A l'unanimité, le Comité Syndical adopte les écritures d'admission en non-valeurs.

**Le Président,
Edmond LAGORCE**

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/06/2024

Application agréée E-legalite.com